



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00375

Numéro SIREN : 809 883 366

Nom ou dénomination : 3C

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2017 sous le numéro de dépôt 4309

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302, Section 1^{ère} du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SARL 3C

Adresse de l'entreprise

11 Rue des Orchidées

Numéro SIRET *

80988336600019

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

11

ACTIF

ACTIF IMMOBILISÉ

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

Immobiliations incorporelles

Immobiliations corporelles *

Immobiliations financières * (1)

Total I (5)

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

Marchandises *

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances (2)

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

Charges constatées d'avance *

Total II

Total général (I+II)

Capital social ou individuel *

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

Réserves réglementées *

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Provisions réglementées

Total I

Provisions pour risques et charges

Total II

Emprunts et dettes assimilées

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs et comptes rattachés *

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

Produits constatés d'avance

Total III

Total général (I + II + III)

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

Brut 1

Amortissements - Provisions 2

Net 3

Net 4

120

124

126

130

132

134

136

140

142

154

156

164

166

172

174

176

180

193

197

199

195

182

184

31122016

31122015

4309

250 000

250 000

250 000

250 000

3 000

253 000

250 000

253 000

250 000

250 000

245 258

247 188

166

776

3 800

4 742

250 000

253 000

169

3 800

195

182

184

DÉPÔT DU

19 MAI 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Voir l'attestationEn Euros.

ADITIS AUDIT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code de Commerce des impôts) Désignation de l'entreprise SARL 3C

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le								
		13	1	1	2	2	0	1	6	Néant						
								13	1	1	2	2	0	1	5	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209								210						
	Production vendue { biens services * }	215								214						
		217								218						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222						
	Production immobilisée *									224						
	Subventions d'exploitation reçues									226						
	Autres produits									230						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234						
	Variation de stock (marchandises) *									236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)									242		1	757		2	812
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243								244		174				
	Rémunérations du personnel *									250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252						
	Dotations aux amortissements *									254						
	Dotations aux provisions									256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259								262						
		260														
Total des charges d'exploitation (II)									264		1	931		2	812	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270		1	931		2	812
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)									280						
	Produits exceptionnels (IV)									290						
	Charges financières (V)									294						
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347								300						
		348														
Impôts sur les bénéfices * (VII)									306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310		1	931		2	812
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312			314		1	931
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318						
	Provisions non déductibles *									322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324						
	Divers* dont intérêts excédentaires des opco-cis d'associés	247						écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990					
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346						350		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352			354		1	931
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356						
	Déficits antérieurs reportables : *2.....812 dont imputés sur le résultat :												360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370			372		1	931

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 6

Désignation de l'entreprise : SARL 3C

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 250 000.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 1 930.67- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	250 000		
TOTAL	250 000		
TOTAL GENERAL	250 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			250 000	250 000
TOTAL			250 000	250 000
TOTAL GENERAL			250 000	250 000

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres de participations	1.0000		250 000		250 000

3C
Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 euros
Siège social : Immeuble Le Sterenn
11, rue des Orchidées
35 650 LE RHEU

809 883 366 RCS RENNES

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 FEVRIER 2017

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 930,67 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau

- 1 930,67 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des deux premiers exercices.

Le gérant



3C
Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 euros
Siège social : Immeuble Le Sterenn
11, rue des Orchidées
35 650 LE RHEU

809 883 366 RCS RENNES

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 FEVRIER 2017

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE
COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Cher Associé,

En application des articles L.223-19 du Code de commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses Gérants ou associés.

CONVENTION ANTERIEURE CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE :

- **Compte courant d'associé de Monsieur Jean-Charles BIGOT:**

Le solde de ce compte s'élève à 3 800 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Ce compte n'a pas été rémunéré.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le Gérant

